



Actualité &
brèves sociales

Infos DGE

02 mars 2010

Réforme des retraites : un projet de loi en septembre

Lors du sommet social du 15 février, le président de la République a fixé l'**agenda** de la **protection sociale** pour **2010** et, en particulier, le **calendrier** - très attendu - de la **réforme des retraites**. « La question de la pérennité de notre système de retraite sera **réglée** à l'**automne** », a affirmé le président, à l'issue de la réunion.

La concertation sur les retraites commencera fin avril

La **concertation** sur la réforme des retraites entre les partenaires sociaux et le gouvernement **commencera** lorsque le Conseil d'orientation des retraites (**COR**) aura achevé ses projections financières actualisées des régimes, soit vers la **mi-avril**. Elle sera menée par le ministre du Travail, Xavier Darcos, et, pour ce qui concerne les mesures propres à la Fonction publique, par le ministre du Budget et de la Fonction publique, Éric Woerth. Les **discussions** se poursuivront sur **plusieurs mois**, le président de la République ayant décidé de ne pas programmer l'adoption d'un texte de loi par le Parlement dès juillet. Un geste d'apaisement en direction des syndicats, qui craignaient une réforme à la hussarde. « Je veux un débat approfondi, qui ne s'enlise pas, qui ne s'éternise pas, mais qui prendra le temps qu'il faut. Il n'est pas question de passer en force », a précisé le chef de l'État.

Le gouvernement déposera donc un **projet de loi** au **Parlement** « **début septembre** », afin que le texte soit délibéré et voté au cours dudit mois, dans le cadre d'une session extraordinaire des deux chambres. Si le fond de la réforme n'a pas été abordé, Nicolas Sarkozy a assuré : « Il n'y aura pas de remise en cause du système de répartition et pas de baisse des pensions ».

La pénibilité sera traitée en parallèle

Le dossier de la pénibilité sera « traité en parallèle des retraites - car il y a des liens entre les deux sujets - mais dans le cadre d'une **concertation ad hoc** avec le gouvernement », a annoncé le chef de l'État. Le gouvernement reprend donc la main sur le sujet. Mais le chef de l'État reste dans le flou s'agissant de savoir si le sujet sera intégré ou non dans le projet de loi sur les retraites.

Le dossier de la dépendance sera abordé après celui des retraites

La réforme de la prise en charge des personnes âgées dépendantes, promesse de campagne de Nicolas Sarkozy, a également été abordée lors du sommet social. Alors qu'un tel projet avait été initialement annoncé pour le premier semestre 2008, puis pour le premier semestre 2010, il faudra encore attendre : le président de la République a déclaré que ce **dossier** ne sera **abordé** « **qu'une fois la réforme des retraites achevée** ». Selon l'Élysée, un projet de loi reste « possible » cette année.

Source : liaisons sociales 17 février 2010

Ce bulletin est diffusé à titre d'information. Les articles qui y sont présentés peuvent trouver leur source sur internet ou sur les publications juridiques et sociales auxquelles nous avons accès par abonnement.

Les délégués CFE-CGC vous informent

Violences physiques au travail ...

L'employeur, tenu d'une obligation de sécurité de résultat en matière de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, manque à cette obligation lorsqu'un salarié est victime sur le lieu de travail de violences physiques ou morales, exercées par l'un ou l'autre de ses salariés, quand bien même il aurait pris des mesures en vue de faire cesser ces agissements.

Un CCE AF dans une ambiance particulière

Le 12 février dernier, la session extraordinaire du CCE très attendue s'est tenue dans une ambiance particulière. Débutée à 14h30 et finie vers 22h30 le bureau actuel a résisté à l'attitude agressive des anciens élus qui ont aussi pris pour cible l'expert Financier du cabinet INA qui rendait compte de son travail. Ils l'ont continuellement interrompu. Ce dernier a eu beaucoup de difficultés pour énumérer les dysfonctionnements de la gestion financière et de la trésorerie. En voilà quelques éléments :

Il fait remarqué : une rentabilité financière fragilisée caractérisée entre autre par des déficits budgétaires chroniques sur les 4 dernières années soit près de 15m€. Un déséquilibre accentué des emplois par rapport aux ressources, des emplois aussi structurellement supérieurs à ces ressources « Le CCE vit au dessus de ses moyens »... Sur cette même période, les frais de fonctionnement subissent une progression de 2.4 M€. Mais aussi les frais de personnels d'une façon plus constante soit de 7.7% entre 2004 et 2008 avec un effectif à la hausse de 6.3%.

Il apporte sur la trésorerie des précisions comme un manque chronique de disponibilité d'argent à partir du 3^{ème} trimestre de chaque année. Le fond de roulement est constamment déficitaire et le refus par les établissements bancaires d'accorder des lignes de découverts (4M€)... La non compensation par un financement de substitution du remboursement du compte courant d'Air France qui permettait de puiser sans réserve.

A cela se rajoute, le paiement d'acomptes sans facture (ex : cirque Pinder), les défaillances graves du système informatique (ERP).

En conclusion, l'environnement économique, financier, organisationnel et informatique du CCE à fin 2009 est préoccupant et certains faits et constats relevés sont de nature à compromettre les principaux grands équilibres garantissant la sérénité de la structure.

Un plan d'actions à court terme et une réflexion stratégique devront être formalisés afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour rationaliser l'exploitation des différentes activités et du patrimoine, les frais de fonctionnements et les effectifs ainsi que les fonctions supports.

Les cadres réticents à déménager

une grande majorité de cadres accepterait un poste les obligeant à s'absenter trois jours par mois ou plus (76%), mais pas à changer de domicile (39% seraient d'accord), selon une étude Ifop parue le 2 février.

Mobilité et Jurisprudence

Par une [décision du 3 février 2010](#), qui figurera dans son rapport annuel, la **Cour de cassation** fait le point sur les conditions permettant à l'employeur d'imposer à un salarié un **changement temporaire du lieu de travail** en dehors de son secteur géographique habituel ou des limites prévues par une **clause de mobilité**. Si cette nouvelle affectation n'est pas motivée par l'intérêt de l'entreprise et justifiée par des **circonstances exceptionnelles**, et si le salarié n'est pas suffisamment **informé au préalable**, il s'agit d'une **modification de son contrat de travail** qu'il est parfaitement en droit de refuser.

Les crèches d'entreprise décollent

Entre 2004 et 2008, **7 406 places** ont été créées au sein de **242 crèches d'entreprise**, pour un coût de 35 millions d'euros. **14 500 places nouvelles** sont programmées sur la période 2009-2012, selon un bilan de la [Cnaf](#) qui organisait, le 27 janvier, une conversation sur la façon dont les entreprises peuvent aider leurs salariés à **concilier vie professionnelle et vie familiale**.

Un sujet conjoncturel en période de PDV: Les entreprises vont-elles enfin garder leurs seniors ?

Pour échapper à une forte amende en 2010, la plupart des branches professionnelles et des entreprises ont conclu des accords en faveur du maintien dans l'emploi des seniors. Mais que peut-on vraiment attendre de ces engagements ?

Aujourd'hui, plus de 60 % des 55/64 ans sont absents du marché du travail ! À qui la faute ? Aux entreprises qui ont pris l'habitude, depuis les années 80, de pousser vers la sortie les plus de 55 ans ... Mais aussi aux salariés désireux de prendre, le plus tôt possible, une retraite jugée bien méritée.

Contrôleurs aériens

L'intersyndicale (CGC, CGT, FO, Unsa/Iessa) des agents de la Direction générale de l'aviation civile (DGAC), qui s'est réunie dans la soirée du 24 février, après avoir été reçue dans l'après-midi par le gouvernement, a annoncé la poursuite du mouvement de grève des aiguilleurs du ciel, auquel s'est jointe la CFDT, le 25 février. Le préavis de grève, qui court jusqu'au 27 février, a été lancé pour dénoncer un projet de fusion du contrôle aérien avec cinq autres pays européens, **baptisé Bloc fonctionnel d'espace aérien d'Europe centrale (Fabec)**. L'intersyndicale juge que les garanties proposées par le ministère ne sont pas suffisantes, en particulier quant au maintien de la DGAC au sein de la fonction publique d'État. Un texte législatif européen, dit « Ciel unique », prévoit une coopération accrue entre pays voisins répartis dans des « blocs d'espace aérien fonctionnels », obligatoirement opérationnels pour 2012. L'intersyndicale veut « un Fabec coopératif et non fusionnel. Le Fabec fusionnel regrouperait en un seul opérateur les six opérateurs actuels, ce qui conduirait à un démantèlement de la DGAC, ainsi qu'à une casse sociale » pour les 4 400 aiguilleurs du ciel français de la DGAC. La grève perturbe fortement le trafic aérien depuis le 23 février.